

# Le développement durable

Prof. C.Debouche

Faculté universitaire des Sciences agronomiques  
de Gembloux (FUSAG)



**Après quelques décennies de construction  
d'une sécurité sociale**  
(encore inachevée),

nous entrons dans

**quelques décennies de construction d'une  
sécurité environnementale**  
(encore à concevoir et à mettre en œuvre).



**Développement durable**

**Notre avenir à tous  
1987**

**Rapport de la Commission mondiale sur  
l'environnement et le développement**

**dit aussi  
Rapport Brundtland**



## Missions de cette commission

**Apporter réponse aux problèmes:**

**pollution,**

**tarissement des ressources naturelles,**

**surpopulation,**

**famine,**

**pauvreté,**

**inégalité.**



# Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992.



**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



# Environnement (Afnor, X 30-301)

**Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



**Milieu dans lequel  
un organisme fonctionne,  
incluant l'air, l'eau, la terre,  
les ressources naturelles,  
la flore, la faune,  
les êtres humains  
et leurs interrelations**



## Environnement

**Portion de la réalité,  
extérieure à un système considéré,  
qui a avec ce système  
des relations jugées significatives  
par celui qui a défini le système et  
choisi les caractéristiques pour le  
représenter. (Maystre Y. 1997)**



## Environnement

**Portion de la réalité,**  
**extérieure à un système considéré,**  
**qui a avec ce système**  
**des relations jugées significatives**  
**par celui qui a défini le système et**  
**choisi les caractéristiques pour le**  
**représenter. (Maystre Y. 1997)**



## Environnement

**Portion de la réalité,  
extérieure à un système considéré,  
qui a avec ce système  
des relations jugées significatives  
par celui qui a défini le système et  
choisi les caractéristiques pour le  
représenter. (Maystre Y. 1997)**



## Environnement

**Portion de la réalité,  
extérieure à un système considéré,  
qui a avec ce système  
des relations jugées significatives  
par celui qui a défini le système et  
choisi les caractéristiques pour le  
représenter. (Maystre Y. 1997)**



## Environnement

**Portion de la réalité,  
extérieure à un système considéré,  
qui a avec ce système  
des relations jugées significatives  
par celui qui a défini le système et  
choisi les caractéristiques pour le  
représenter. (Maystre Y. 1997)**



# Développement

**Progrès, en extension ou en  
qualité**



# Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (juin 1992)

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement,



# Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Dans le but d'établir un **partenariat mondial**  
sur une base **nouvelle et équitable**  
en créant des niveaux de coopération  
nouveaux entre les États,  
les secteurs clefs de la société  
et les peuples,



# Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Ouvrant en vue d'accords internationaux  
qui respectent les intérêts de tous et  
protègent l'intégrité du système mondial de  
l'environnement et du développement,



# Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Reconnaissant que la Terre,  
foyer de l'humanité,  
constitue un tout marqué par  
l'interdépendance,  
Proclame ce qui suit:



# Principe 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.



# Principe 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

**Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.**



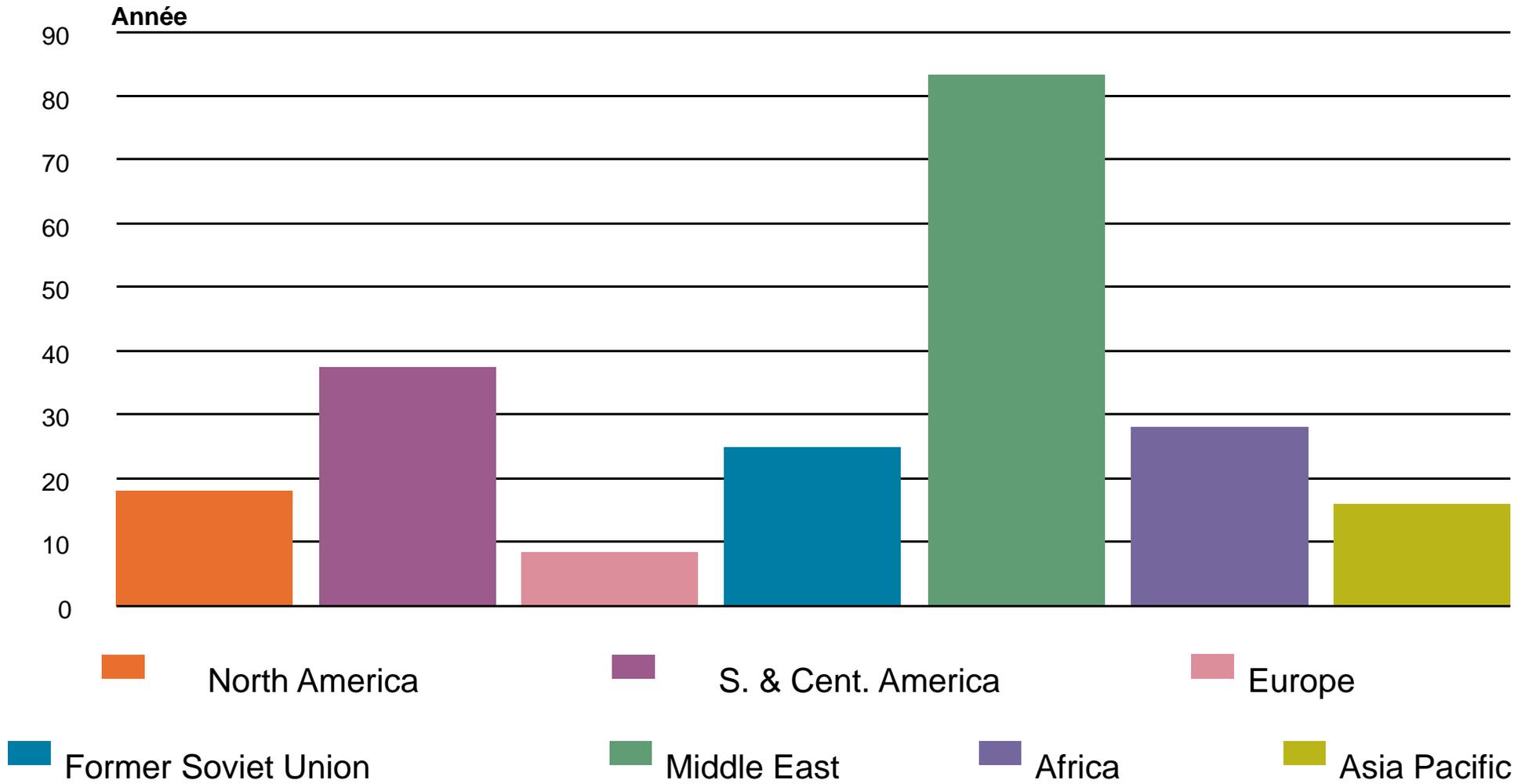
## Principe 3

Le droit au développement doit être réalisé  
de façon à satisfaire équitablement les  
besoins relatifs  
au développement et à l'environnement des  
générations présentes et futures.



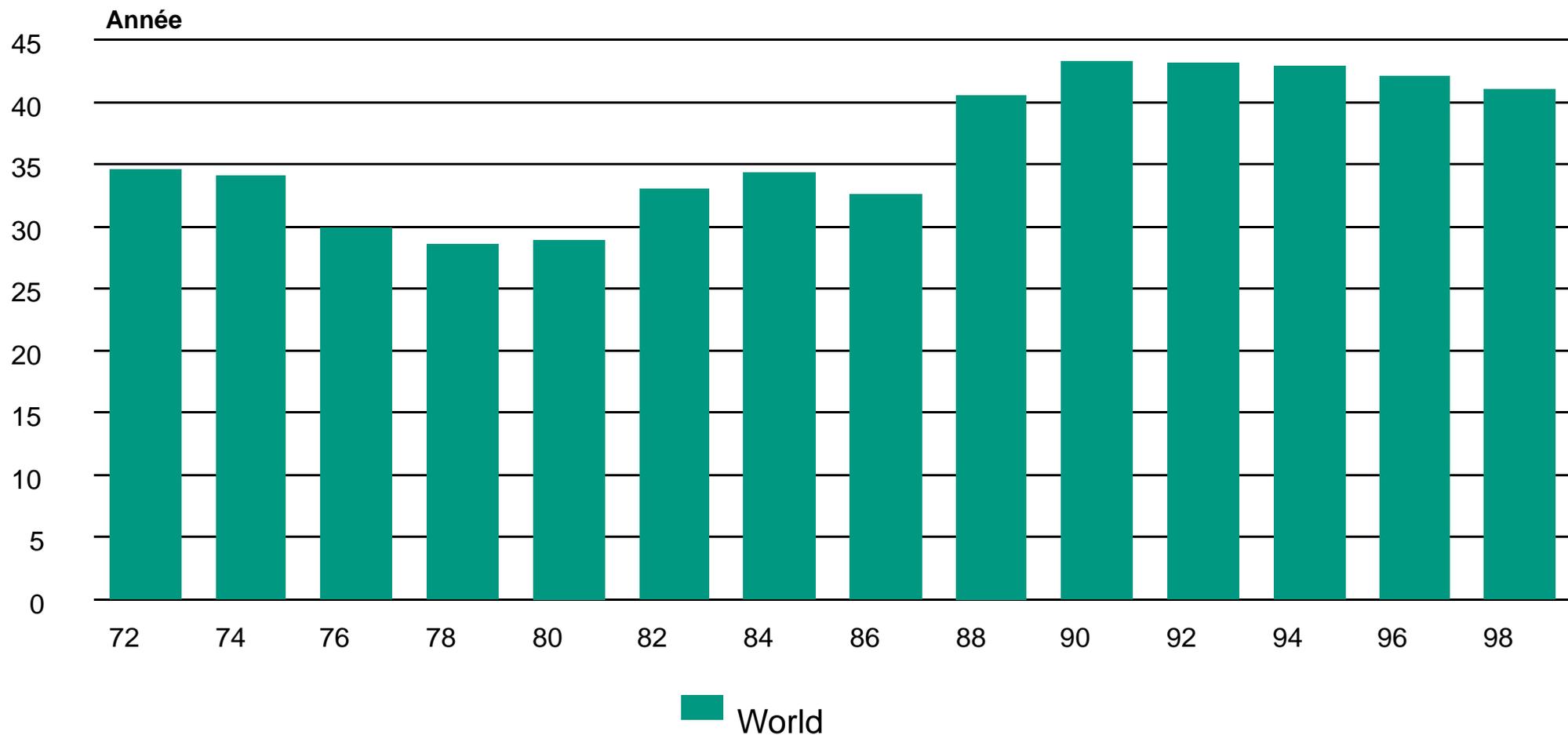
# Rapport des réserves sur la consommation de pétrole

(source: BP)



# Rapport des réserves sur la consommation de pétrole

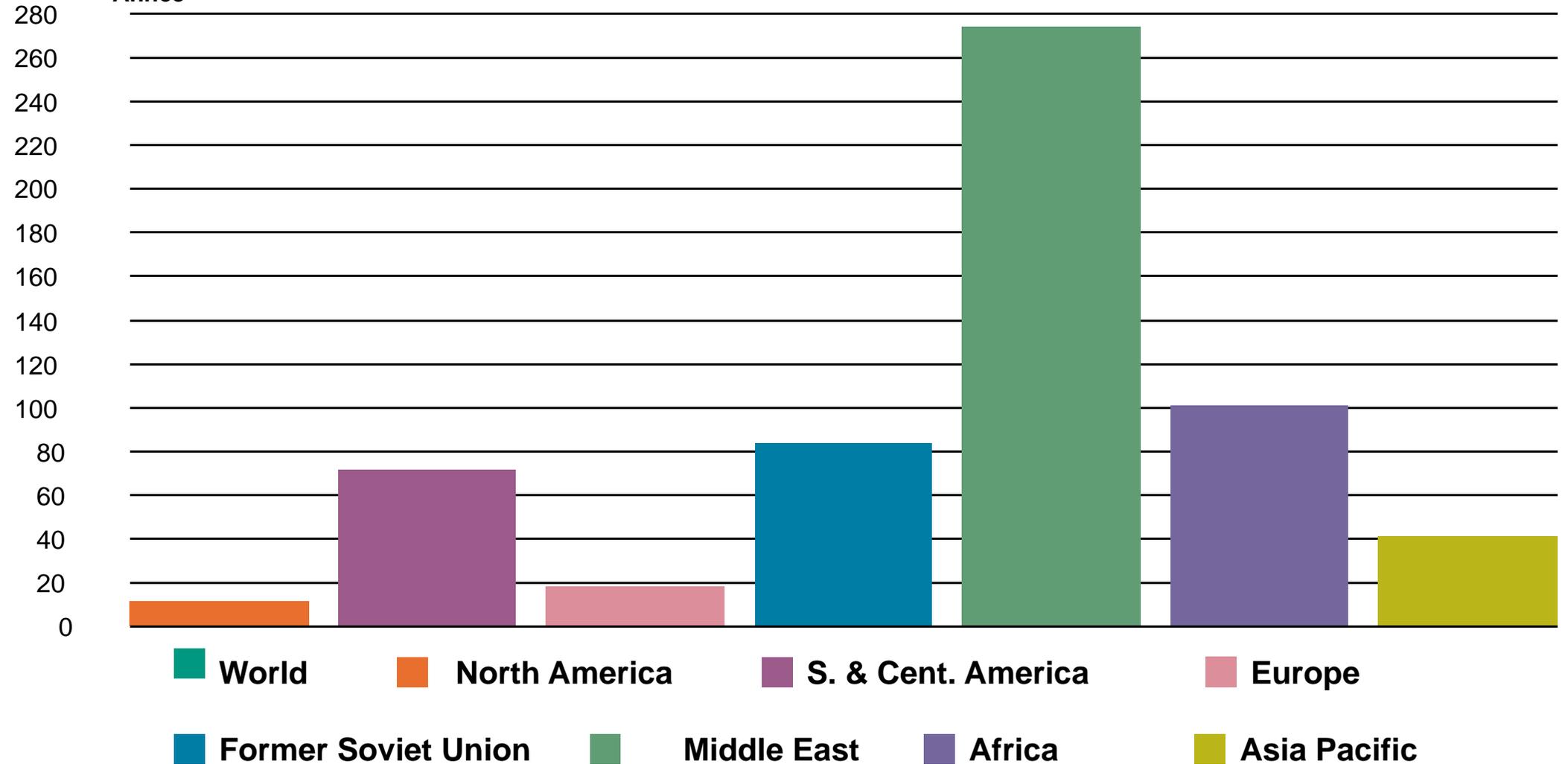
(source: BP)



# Rapport des réserves sur la consommation de gaz

(source: BP)

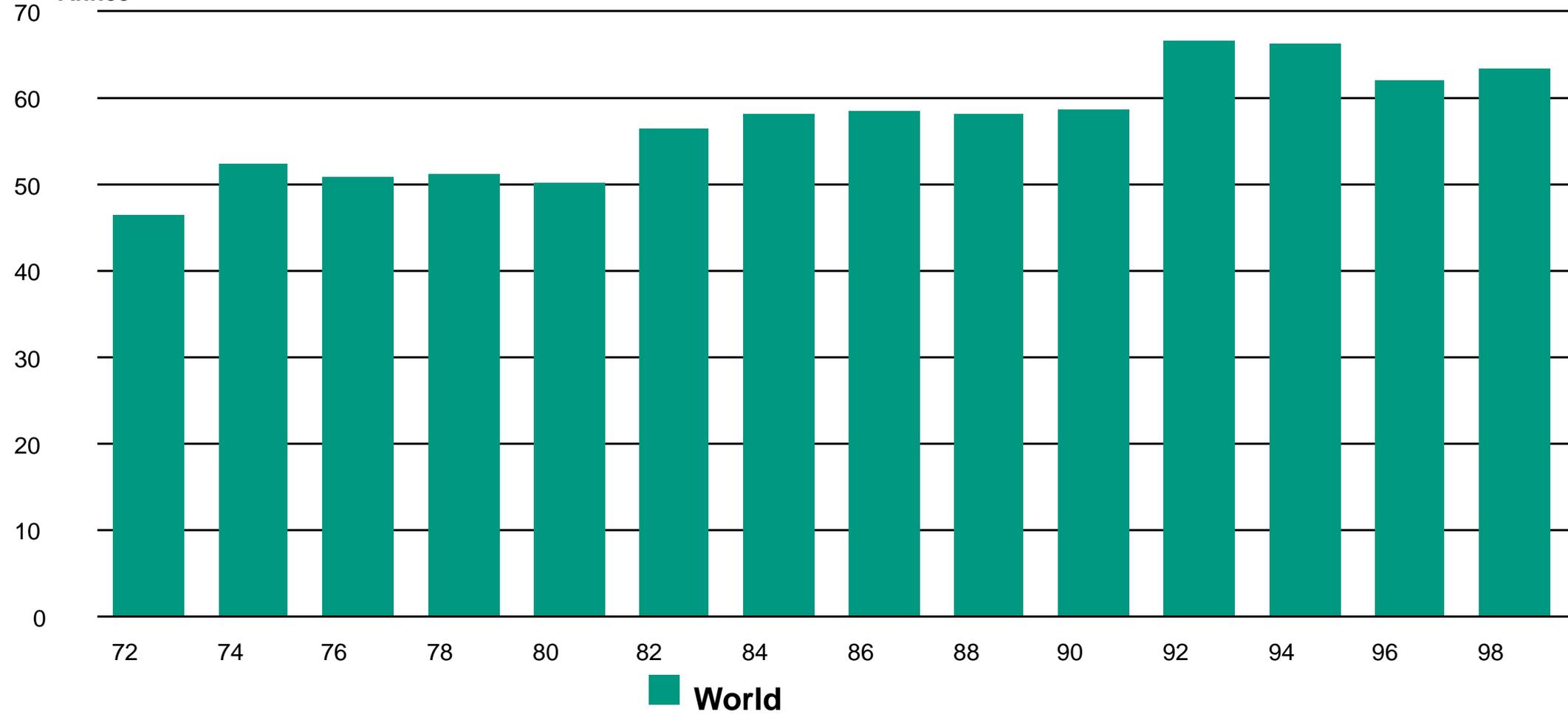
Année



# Rapport des réserves sur la consommation de gaz

(source: BP)

Année



World



## Principe 4

Pour parvenir à un développement durable, **la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.**



## Principe 5

Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de **l'élimination de la pauvreté**, qui constitue une condition indispensable de développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.



# Indicateur du développement humain (PNUD)

Classement IDH	IDH	Espérance de vie	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux de scolarisation primaire-secondaire	PIB/hab en Parités de Pouvoir d'Achat
1 Canada	0.935	79.1	99.0	100	23.582
2 Norvège	0.934	78.3	99.0	97	26.342
3 Etats-Unis	0.929	76.8	99.0	94	29.605
4 Australie	0.929	78.3	99.0	114	22.452
5 Islande	0.927	79.1	99.0	89	25.110
6 Suède	0.926	78.7	99.0	102	20.659
7 Belgique	0.925	77.3	99.0	106	23.223
168 Mozambique	0.341	43.8	42.3	25	782
169 Guiné-Bissau	0.331	44.9	36.7	34	616
170 Burundi	0.321	42.7	45.8	22	570
171 Ethiopie	0.309	43.4	36.3	26	574
172 Burkina Faso	0.303	44.7	22.2	22	870
173 Niger	0.293	48.9	14.7	15	739
174 Sierra Leone	0.252	37.9	31.0	24	458



# Indicateur du développement humain (PNUD)

Classement IDH	IDH	Espérance de vie	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux de scolarisation primaire-secondaire	PIB/hab en Parités de Pouvoir d'Achat
Belgique	0.925	77.3	99.0	106	23.223
Sierra Leone	0.252	37.9	31.0	24	458
Belgique/ Sierra Leone	3.67	2.04	3.19	4.42	50.70



## Principe 7

Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. ...



## Principe 7 (suite)

..... Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. ...



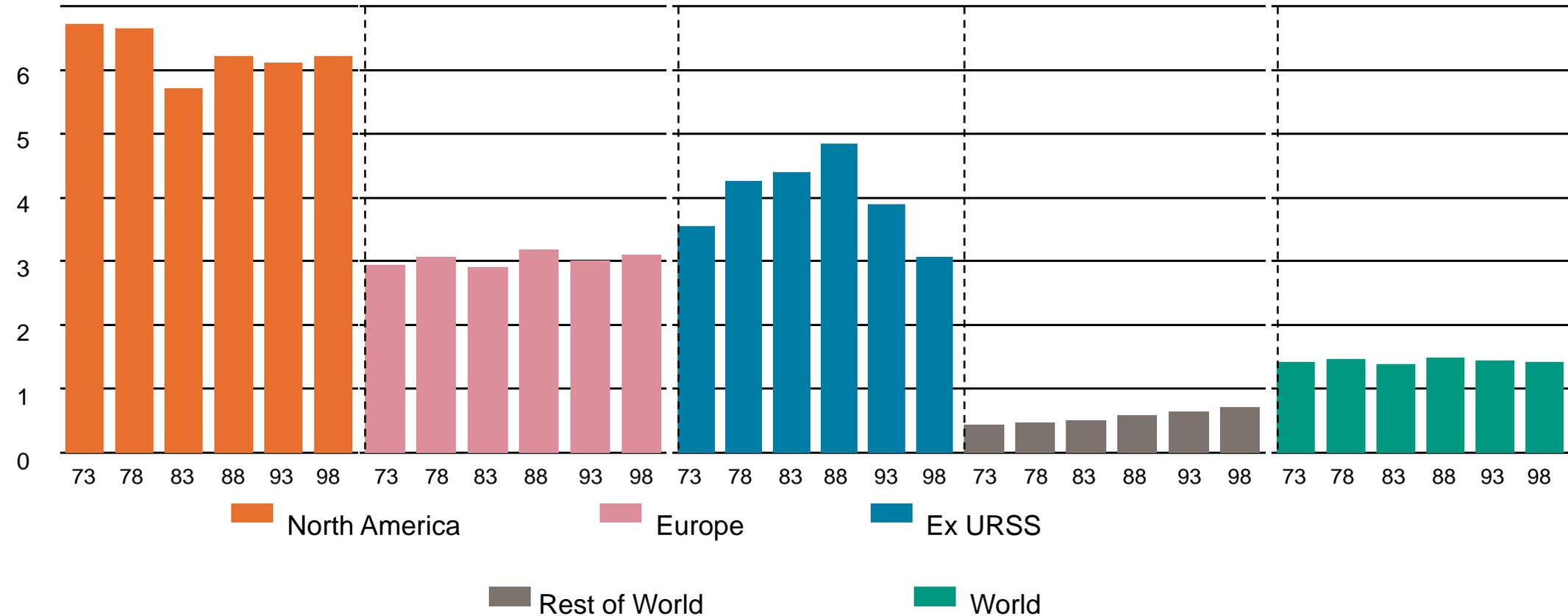
## Principe 7 (suite)

Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.



# Consommation d'énergie primaire par habitant (source BP)

Tep



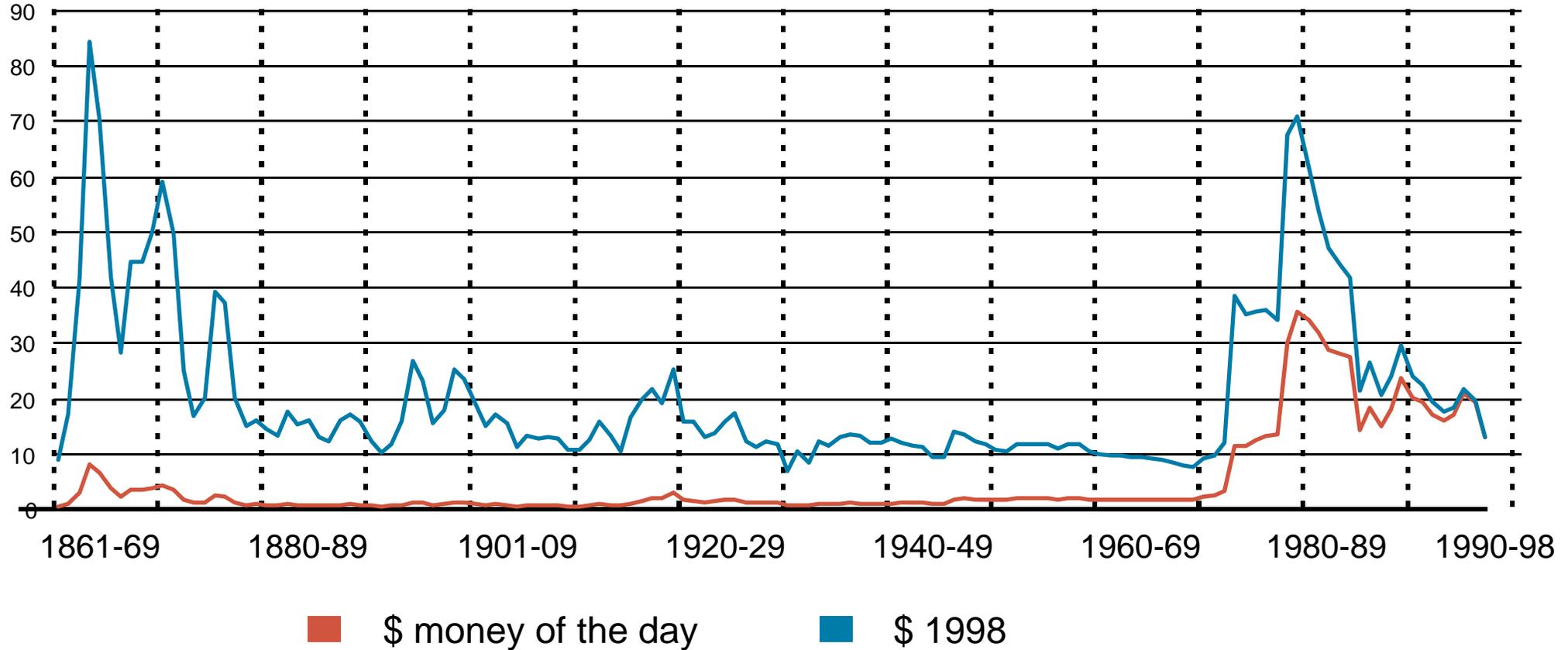
## Principe 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États **devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables .....**



# Évolution du prix du pétrole depuis 1861 (source: BP)

US \$ /baril (un baril = 158,5 l)





## Principe 10

La meilleure façon de traiter les questions

d'environnement est **d'assurer la**

**participation de tous les citoyens**

**concernés,** au niveau qui convient. ...



## Principe 10 (suite)

Au niveau national, chaque individu doit avoir

dûment accès aux informations relatives à

l'environnement que détiennent les autorités

publiques, y compris aux informations relatives

aux substances et activités dangereuses ...



## Principe 10 (suite)

Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.



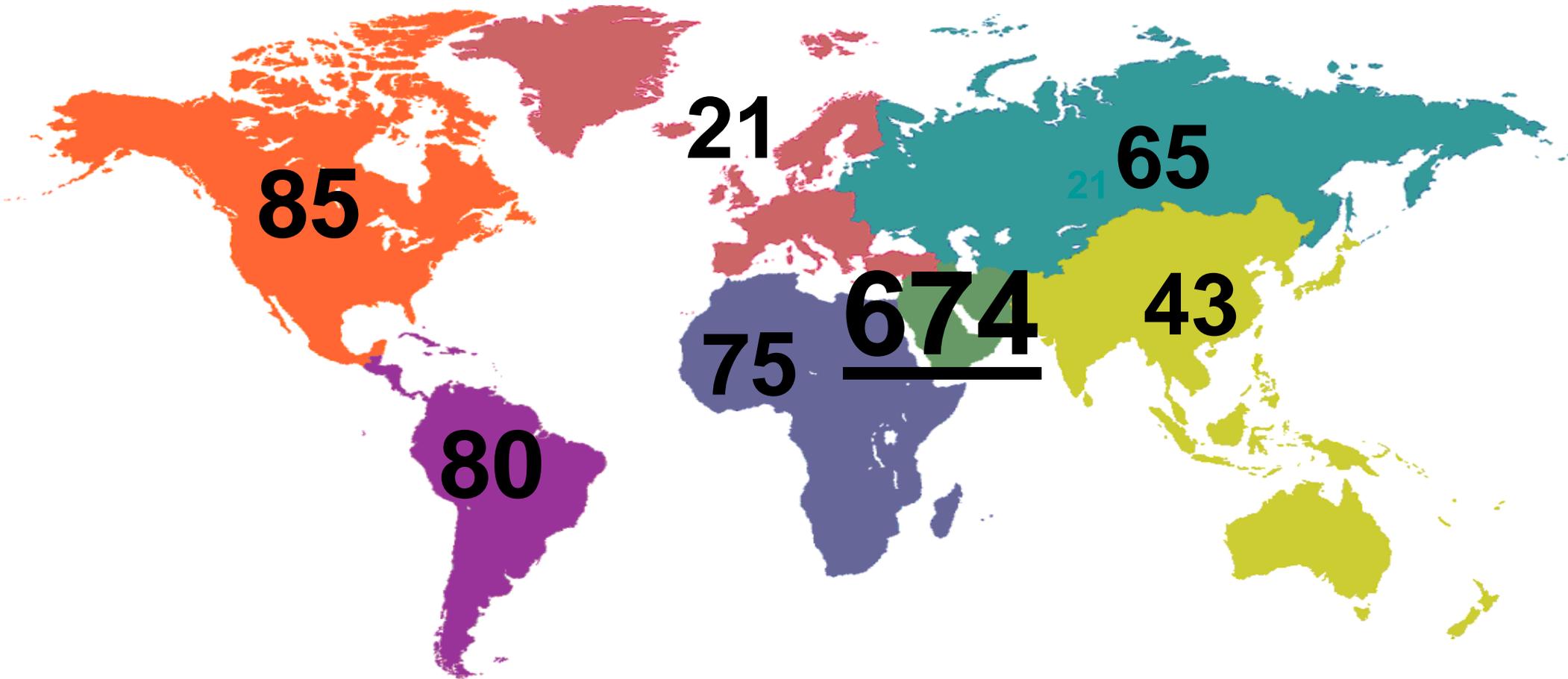
# Principe 12

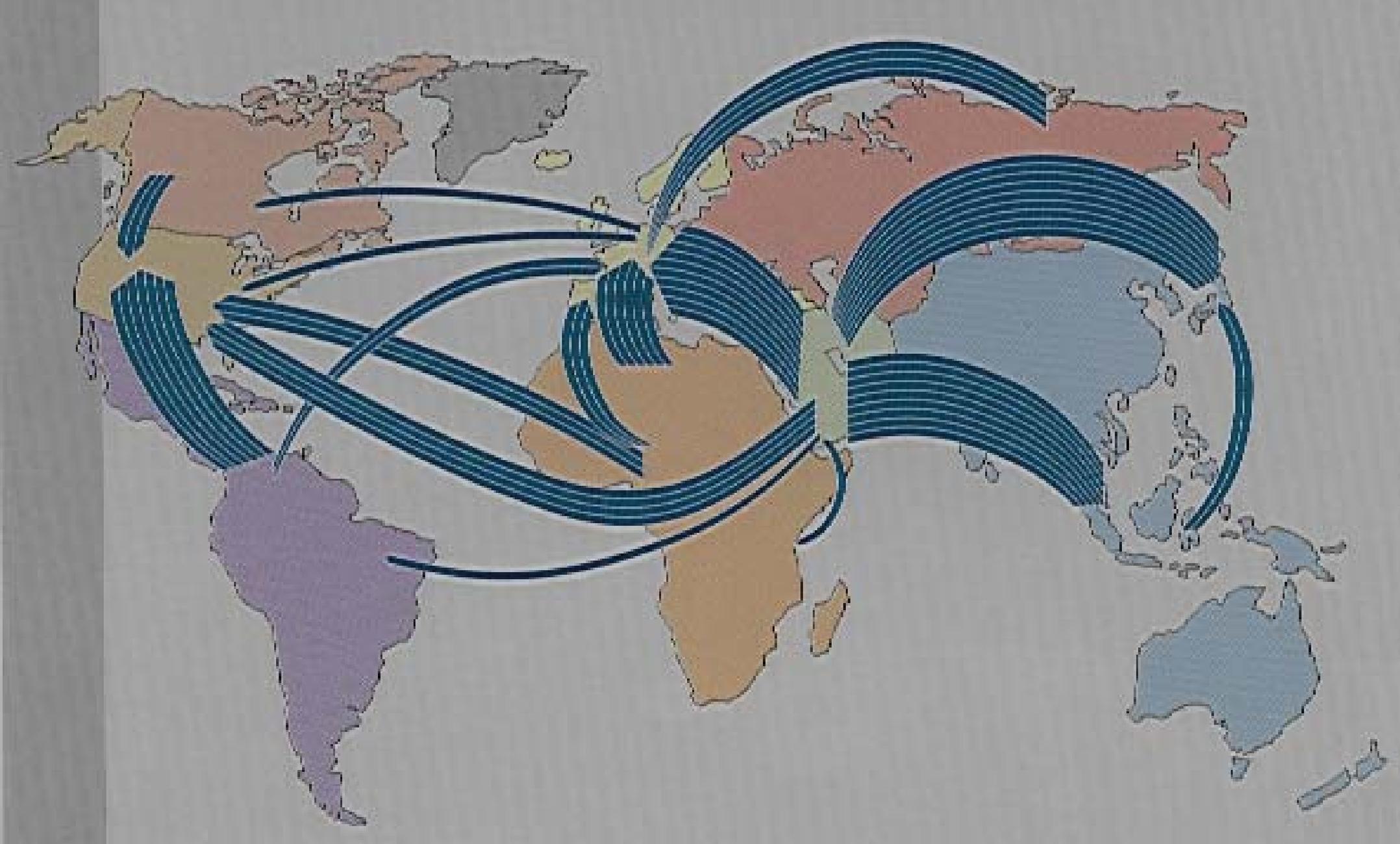
Les États devraient coopérer pour promouvoir un **systeme économique international** ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un **développement durable dans tous les pays**, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. ....



# Ressources pétrolières à la fin 1998 (source: BP)

Gbaril (1 baril = 0.136 TEP)





## Principe 15

..... En cas de risque de dommages graves et irréversibles, **l'absence de certitude scientifique absolue** ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement



## Principe 16

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir **l'internalisation des coûts de protection de l'environnement** et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel **c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution**, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.



## Principe 20

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.



## Principe 21

Il faut mobiliser la **créativité, les idéaux et le courage des jeunes** du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.



## Principe 25

**La paix,  
le développement et  
la protection de l'environnement  
sont interdépendants et indissociables.**



## Principe 27

Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.



# La Belgique

## **Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable**



Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



# Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



# Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**



Loi du 5 mai 1997: définition du développement durable

**Développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et dont la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage du développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.**

Le développement durable



# La Belgique

## **Plan Fédéral pour un Développement Durable 2000 - 2003**



# Les cinq principes

- **Responsabilités communes mais différenciées (7)**
- **Équité intra- et intergénérationnelle dans la satisfaction du droit au développement (3)**
- **Intégration des composantes d'un développement durable (4)**
- **Précaution et reconnaissance des incertitudes scientifiques (15)**
- **Participation et exigence de bonne gouvernance (10)**



# Les sept thèmes

- **Lutte contre la pauvreté,**
- **Modification des modes de consommation (y compris par les pouvoirs publics),**
- **Protection et promotion de la santé,**
- **Protection de l'atmosphère,**



# Les sept thèmes (suite)

- **Développement agricole et rural durable,**
- **Préservation de la diversité biologique,**
- **Protection et gestion du milieu marin**



# Les trois objectifs: 1

**Les objectifs économiques** doivent surtout  
apporter une réponse aux besoins du  
présent sans compromettre la capacité des  
générations futures à répondre à leurs  
propres besoins



**Les trois objectifs: 2**

**Les objectifs sociaux**

**doivent surtout accorder la plus  
grande priorité aux besoins essentiels  
des plus démunis**



# Les trois objectifs: 3

## Les objectifs environnementaux

sont surtout définis de façon à respecter des

limites dans la gestion des ressources

naturelles, en tenant compte du

développement technologique et des structures

institutionnelles



# Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Suite de l'Accord Général sur le Commerce et les  
tarifs douaniers (GATT - Marrakech 1995)

Accords en vue de réduire les entraves aux échanges  
de produits, services et capitaux

Promotion des avantages comparatifs



Perte de moyens de contrôle des  
États

Pouvoirs accrus du secteur privé  
multinational

Intégration difficile du  
développement durable



# Le développement durable

Présent

Futur

Écologique

Économique

Social



# Le développement durable

Un équilibre difficile à identifier entre l'intérêt privé et l'intérêt général,

au niveau politique,

au niveau des entreprises,

au niveau personnel.

